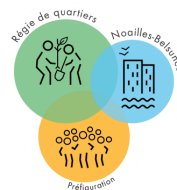


Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



**Accord de Consortium entre les Parties du
Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities dans le cadre du
programme « **HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530** »**

Vu l'appel à projet Enabling City Transformation du 5 juin au 14 octobre 2024 dans le cadre du programme Horizon-RIA-SGA- NZC-101121530.

Vu la demande d'aide pour le projet « JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities » présentée par le bénéficiaire chef de file Ville de Marseille le 14 octobre 2024.

Vu l'avis SGA NZC 101121530 émis par Climate-KIC Holding B.V du 26 mars 2025.

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Le présent Accord est signé entre les différentes « Parties » :

La Ville de Marseille

Coordonnées:

Raison sociale : Collectivité territoriale

Adresse : N° - Libellé de la voie : Quai du port

Code postal : |1|3|2|3|3| Localisation communale : Marseille CEDEX 20

SIRET/SIREN: 211 300 553 00016

Ci-après dénommé « Coordinateur »

Et

Ville de Paris

Coordonnées:

Raison sociale : Collectivité territoriale

Adresse : N° - Libellé de la voie : 4 rue Lobau

Code postal : 75004 Localisation communale : PARIS

SIRET/SIREN: 217 500 016 00019

Ville de Lyon

Coordonnées :

Raison sociale : Collectivité territoriale

Adresse : N° - Libellé de la voie : 1, Place de la Comédie

Code postal : Localisation communale : 69001 Lyon, France

SIRET/SIREN: 216 901 231 00011

Grenoble Alpes Métropole

Coordonnées :

Raison sociale : Métropole

Adresse : 1 place André Malraux

Complément d'adresse : CS 50053

Code postal : 38031 Grenoble Cedex 01, France

SIRET/SIREN: 200 040 715 00019

Dijon Métropole

Coordonnées :

Raison sociale : Metropole

Adresse : N° - Libellé de la voie : 40 AVENUE DU DRAPEAU ,

Complément d'adresse : Code postal : 21 000

Localisation communale :DIJON France

SIRET: 24210041000123

Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po)

Coordonnées :

Raison sociale : fondation de droit privé, investie en vertu des dispositions de l'article L758-1 du Code de l'éducation de la gestion administrative et financière de l'Institut d'Études Politiques de Paris, étant rappelé que les deux entités sont rassemblées sous le nom de « Sciences Po »,

Adresse : 27, rue Saint Guillaume

Code postal : 75 337

Localisation communale : PARIS

SIRET: 78430824900019

Cereq - Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Coordonnées :

Raison sociale : Établissement public national à caractère administratif

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Adresse : N° - Libellé de la voie : Centrale Méditerranée Plot 3 - 38, rue Frédéric Joliot-Curie CS 80377

Code postal : 13455

Localisation communale : Marseille Cedex 13

SIRET : 18004303600037

ESTP - CMQ Green City

Coordonnées :

Raison sociale : ASSOCIATION ESTP – GRANDE ECOLE D'INGÉNIEURS DE LA CONSTRUCTION

Adresse : N° - Libellé de la voie : 28 AVENUE DU PRESIDENT WILSON ,

Complément d'adresse :

Code postal : 94230

Localisation communale : CACHAN France

SIRET/SIREN: 84989709500014

Le Paysan Urbain Marseille Métropole

Coordonnées :

Raison sociale : Association Loi 1901 - Le Paysan Urbain Marseille Métropole

Adresse : N° - Libellé de la voie : Le Cloître - 20 boulevard Madeleine Rémusat

Complément d'adresse : Code postal : Localisation communale : 13013 Marseille

SIRET/SIREN: 831 188 297 00020

Association de préfiguration - Régie de quartiers Noailles-Belsunce

Coordonnées :

Raison sociale : Association de préfiguration - Régie de quartiers Noailles-Belsunce

Adresse : N° - Libellé de la voie : 39A Rue Nationale

Complément d'adresse :

Code postal : Localisation communale : 13001 Marseille

SIRET/SIREN: 923 757 405 00017

ALLIÉS - Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale

Coordonnées :

Raison sociale : Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et sociale

Adresse : N° - Libellé de la voie : 24 rue Etienne Rognon

Complément d'adresse :

Code postal : Localisation communale : 69 007 LYON

SIRET/SIREN : 405 404 880 00040

Ces onze partenaires sont dénommés seuls « Partenaire » et collectivement « Partenaires ».

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Préambule/contexte du Projet

La Ville de Marseille, de Lyon, de Paris ainsi que Grenoble Alpes Métropole et Dijon Métropole ont été retenues dans la mission « Climate Neutral and Smart Cities » du programme Horizon Europe 2021-2027. Dans ce cadre, elles bénéficient d'un appel à projets, géré par la plateforme « Net Zero Cities », pour financer le montage d'un projet d'exploration et de mise en œuvre d'innovations favorables à la transformation de l'ensemble de la ville, et reproductible à l'échelle de nombreuses autres villes européennes. C'est dans ce cadre que la Ville de Marseille, leader du consortium et ses partenaires ont obtenu un financement à 100 % de la part de NetZeroCities – ci-après le « Financier » - pour son projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities - ci-après le « Projet » - **visant à accélérer la transformation de l'économie, des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle vers les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2030**. En effet, les autorités urbaines françaises - Dijon et Grenoble Alpes Métropole, les villes de Paris, Lyon et Marseille - représentent l'émission annuelle de 37MtCO₂e, 6% de l'empreinte carbone française, et 3 500 00 emplois. Entre 7 et 11 % des emplois existants dans ces 5 villes sont considérés comme menacés par la transition écologique. Or la transformation de la main-d'œuvre est une priorité pour une transition juste vers la neutralité carbone, en particulier pour soutenir l'intégration professionnelle des groupes les plus vulnérables de la population. L'objectif global de ce projet est d'établir les connaissances essentielles pour concevoir des politiques publiques efficaces, tout en expérimentant diverses approches pour promouvoir les emplois verts et renforcer les outils publics d'aide à l'insertion professionnelle et pouvoir ainsi les diffuser à d'autres villes européennes.

Pour mener ce Projet de 18 mois,

la **Ville de Marseille** sera en charge de :

- Coordonner les actions des 11 partenaires Réaliser une analyse prospective des besoins en compétences interne de la Ville en lien avec la transition écologique S'appuyer sur des partenaires locaux pour soutenir l'insertion des personnes éloignés de l'emploi dans les métiers de la transition écologique

Le Paysan Urbain Marseille Métropole :

- Actions pour soutenir l'intégration professionnelle des jeunes en difficulté via des chantiers écoles avec des professionnels du secteur (éco-construction, génie écologique et animation à l'environnement) sur 2 à 3 mois

L'association de préfiguration de la Régie de quartier Noailles Belsunce:

- Actions d'insertion professionnelle via la distribution quotidienne de petits-déjeuners aux écoliers, de formation aux mobilités douces (cyclo logistique), de lutte contre la précarité alimentaire à travers des circuits courts et l'agriculture biologique

Le CEREQ : Réaliser une étude prospective sur une filière face à la transition écologique à Marseille

- La **Ville de Paris** : Promouvoir les métiers de la transition écologique : participation à des événements et création de supports de communication spécifiques pour sensibiliser et promouvoir les emplois verts et des programmes de formation adéquats. Soutenir le développement des compétences : formations professionnelles adéquates liées au secteur de la transition écologique, à destination des demandeurs d'emploi.

La Ville de Lyon :

- Réaliser une étude prospective sur les besoins en compétences de la ville de Lyon

ALLIÉS :

- Réaliser une étude prospective sur les besoins en compétences d'un secteur d'activité du territoire de la Ville de Lyon
- Promouvoir les nouveaux métiers : journées portes ouvertes des entreprises
- Soutenir le développement des compétences : formation des conseillers emploi et insertion sur les enjeux et les métiers liés à la transition écologique sur Lyon.

Grenoble Alpes Métropole :

- Réaliser deux études prospectives sur les besoins en compétences de la métropole Grenoble-Alpes et de son territoire, avec un focus particulier sur le secteur de la construction/rénovation et ses acteurs
- Promouvoir les emplois verts : Promouvoir et valoriser les métiers des secteurs de la transition écologique et énergétique dans le cadre du forum des métiers

La Métropole de Dijon

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

- Réaliser une étude prospective : besoins en compétences et impacts sur les métiers de l'énergie et de la construction

L'ESTP pour le CMQ Green City :

- Promouvoir les compétences et les métiers verts : Réaliser un guide qui capitalise et diffuse les bonnes pratiques de sensibilisation aux parcours de formations et aux métiers verts (énergies et construction

Sciences Po par l'intermédiaire du Laboratoire Interdisciplinaire d'Evaluation des Politiques Publiques (Ci-après "LIEPP") :

- Identifier les défis stratégiques et opérationnels auxquels les villes et les métropoles sont confrontées pour développer les compétences nécessaires à la transition écologique de l'économie et fournir des recommandations basées sur les expériences des cinq villes (**Livrable 2.3**).
- Soutenir le développement des connaissances et des compétences des villes/métropoles sur les questions clés de la transition écologique, avec un potentiel de réplique en France et dans toute l'Europe (**Livrable 6.2**).
- Suivi scientifique, sur la base des données fournies par les villes (**Livrable 6.1**) : Produire des KPI pour les indicateurs pour lesquels les villes sont déjà en possession des données (début de projet) et pour l'ensemble des indicateurs (fin de projet).

Le consortium JET CITIES a été formé autour de trois exigences clés : 1) adopter une approche populaire et non technique de la transition écologique, 2) collaborer avec plusieurs villes françaises sur une problématique systémique, et 3) s'associer à un organisme scientifique fort, capable de recommander des ajustements aux politiques publiques des villes et métropoles. Chaque ville et métropole mènera des activités conçues spécifiquement en fonction de ses besoins, de son contexte actuel et de son expérience, permettant ainsi un partage et une diffusion des connaissances.

Le Projet devra permettre de :

- Développer des connaissances concrètes et opérationnelles sur les transformations économiques liées à la transition écologique à l'échelle territoriale ;
- Développer des projections sur l'évolution des métiers et des compétences en lien avec les différentes étapes de la transition écologique (horizon 2025, 2030, 2050), pour accompagner les transformations des métiers et des besoins territoriaux de formation ;
- Développer les synergies entre les acteurs de la formation, de l'insertion professionnelle, les entreprises et les administrations sur ces enjeux de transformation des emplois liés à la transition écologique ;
- Préparer les organisations publiques à s'adapter à la transition de leur main-d'œuvre.

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Définitions:

Au sein du présent accord, les termes ci-dessous, auront les significations respectives suivantes :

Action(s) : apports et travaux, de quelque nature que ce soit, réalisés par chaque Partie dans le Projet et définis dans la description du Projet (article 3 du présent Accord).

Connaissances propres : toutes informations et connaissances techniques, notamment le Savoir- faire, les données, les bases de données, les logiciels, les plans, les schémas, les formules et/ou tout autre type d'information, sous quelque forme qu'elles soient, brevetées ou non, et/ou brevetables ou non, et tous les droits de Propriété intellectuelle en découlant, nécessaires à l'exécution du Projet et/ou à l'exploitation des Connaissances nouvelles, que chaque Partie ou l'une de ses Sociétés affiliées pourrait détenir ou en disposer avant le Projet, et/ou développer ou acquérir, individuellement ou avec des tiers, pendant le Projet mais indépendamment de celui-ci, la preuve pouvant en être rapportée, et que chaque Partie accepte de mettre à la disposition des autres Partie pour les besoins de l'exécution du Projet.

Connaissances nouvelles : toutes informations et connaissances techniques, notamment le Savoir- faire, les livrables, les données, les bases de données, les logiciels, les plans, les schémas, les formules et/ou tout autre type d'information, sous quelque forme qu'elles soient, brevetées ou non, et/ou brevetables ou non, et tous les droits de Propriété intellectuelle en découlant résultant de l'exécution du Projet, obtenus (i) individuellement par une Partie sans le concours d'une autre Partie, c'est-à- dire sans la participation d'une autre Partie en termes d'activité inventive, intellectuelle ou en termes de Savoir-faire lors de l'exécution de son action ou (ii) conjointement par plusieurs Parties et/ou leurs sous-traitants et dont les caractéristiques sont telles qu'il n'est pas possible de séparer l'Action intellectuelle de chacune des Parties pour la demande ou l'obtention d'un droit de Propriété intellectuelle.

Consortium : collaboration, telle que définie dans le présent Accord, organisée contractuellement entre les Parties participant au Projet.

Informations confidentielles : informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, audit, données expérimentales et de tests, dessins, représentations graphiques, spécifications, Savoir- faire, expérience, Logiciels et programmes, les Connaissances propres, les Connaissances nouvelles, les Évolutions, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant, sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, échangées entre les Partenaires et se rapportant directement ou indirectement au Projet.

Logiciel : tout programme d'ordinateur ainsi que la documentation associée et le matériel de conception préparatoire, le Code source, ainsi que le Code exécutable de ce programme d'ordinateur.

Personnel : représente l'ensemble des agents de la Ville de Marseille ainsi que les employés des Parties et de leurs sous-traitants.

Propriété intellectuelle : tous droits d'auteur, droits de propriété industrielle, brevet, marque, certificat d'utilité, dessin ou modèle, certificat d'obtention végétale, droits sur les logiciels, puces et semi-conducteurs, droits des producteurs de bases de données, et tous autres droits de Propriété intellectuelle, y compris les droits attachés aux demandes de tous titres de Propriété intellectuelle.

Résultat : Tout résultat, de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, issu du Projet, et notamment toutes les connaissances, expériences, inventions, Savoir-faire, méthodes, conceptions d'outils, procédés, composants spécifiques, plans, dessins, maquettes, prototypes, Logiciels (qu'ils soient ou non protégés ou protégeables par un droit de Propriété intellectuelle), et tous les droits de Propriété intellectuelle afférents, développés ou acquis par les Parties dans le cadre du Projet

Savoir-faire : Informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique,

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »
financière, commerciale, comptable, non brevetées, résultant de l'expérience et testées, qui sont secrètes, c'est-à-dire non généralement connues ou facilement accessibles, substantielles, identifiées ou identifiables.

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Article 1 : Objet du présent Accord

Mettre en œuvre le Projet explicité en préambule sous la responsabilité du Coordinateur, avec des Partenaires.

Déterminer les droits, obligations et responsabilités du Coordinateur et des Partenaires dans le présent Accord, et fixer les modalités de gestion et de suivi du Projet, et des dispositions permettant de les appliquer.

Article 2 : Durée de l'Accord

La durée du présent Accord est cohérente avec la durée prévisionnelle de la Convention de subvention conclue entre le Financeur et le Coordinateur et visée ci-dessus, **soit du 17 mars 2025 au 16 septembre 2026.**

Le présent Accord reste en vigueur tant que le Coordinateur ne s'est pas pleinement acquitté de ses obligations contractuelles fixées dans la Convention qu'il a passée avec le Financeur. L'Accord, les droits, obligations et responsabilités des Parties devront s'appliquer pendant toute la durée de la Convention de subvention signée entre le Coordinateur et le tiers Financeur.

La modification de la durée de la Convention de subvention conclue entre le Financeur et le Coordinateur modifie de facto la durée du présent Accord. Les dérogations éventuelles à cette synchronisation des conventions doivent être explicitement décrites.

Article 3 : Présentation du Projet

3.1: Objectifs du Projet, description générale de l'opération et public cible le cas échéant

Si l'emploi et l'insertion sont des questions gérées au niveau national et régional en France, de nombreux rapports (SGPE, Réseau Action Climat) convergent vers le fait que l'action locale, au niveau des métropoles et des villes, est particulièrement nécessaire pour faire le lien entre les stratégies climatiques, les politiques de développement économique et les besoins en emploi à l'échelle d'un bassin d'emploi.

Les 5 villes participant au projet concentrent environ 3 500 000 emplois (1,8 million à Paris, 500 000 à Marseille, 800 000 dans la zone d'emploi de Lyon, 220 000 à Grenoble). Entre 7 et 11 % des emplois sont considérés comme menacés à la lumière des multiples transitions à orchestrer pour décarboner l'économie (réduction du nombre de garages, ralentissement de la construction, etc.). Or l'ambition d'une transition juste doit être de soutenir la destruction des emplois bruns, créer des emplois verts avec des conditions de travail de qualité, profiter des opportunités vertes pour mieux insérer les groupes vulnérables.

Le projet cherchera donc à renforcer les connaissances et répondre à ces enjeux locaux. Pour y parvenir, les villes développeront des études territoriales prospectives sur les emplois verts (Lyon/ALLIES ; Grenoble ; Dijon ; CEREQ – WP 2) mais aussi des études sur les transformations des emplois dans les administrations (Marseille ; Lyon ; Paris ; Grenoble – WP 5), des actions de sensibilisation type forum, portes ouvertes... (Grenoble ; Dijon ; Lyon/ALLIES – WP 3) et des actions d'expérimentation à destination des publics vulnérables éloignés de l'emploi (Marseille ; Paris ; Lyon/ALLIES – WP 4).

Le projet aura également pour objectif de répondre à la question suivante : Quel doit être le rôle des villes et des métropoles, en lien avec l'Europe, l'Etat et les régions, pour accompagner la transition écologique de l'économie (emplois, travail et insertion professionnelle) ? [LIEPP- WP 6]

3.2: Parties

Ville de Marseille :

Rôle :

- Coordination globale du Projet (instances de gouvernance, ateliers) ; plan de communication ; réception des livrables ;
- Réaliser une analyse prospective des besoins en compétences interne de la Ville en lien avec la transition écologique

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

- Piloter l'étude prospective collective de transformation de 1 à 2 filières économiques marseillaises face aux enjeux de transition écologique (avec appui du Cereq)
- Organiser le soutien à 2 actions de partenaires relatives à l'accompagnement à l'insertion professionnelle dans des filières vertes dans l'esprit du Fonds d'Innovation pour l'Emploi

Livrables (date de rendu) :

- Livrable 1.1 : Gouvernance du projet et protocole (17 septembre 2026)
- Livrable 1.2 : Plan de communication (16 septembre 2026)
- Livrable 5.1 : Stratégie interne de main-d'œuvre basée sur l'analyse prospective des besoins en compétences (16 septembre 2026)

Ville de Paris :

Rôle :

- Concevoir des supports de communication spécifiques – catalogues - et participation à différents événements pour sensibiliser et promouvoir les emplois verts et des programmes de formation adéquats. Ces outils seront utilisés lors de conférences, autour du projet et d'autres événements (salon professionnel, réunion régionale, mise en réseau, etc.) Différents groupes seront ciblés : le grand public, les demandeurs d'emploi et les prescripteurs de l'emploi.
- Proposer des formations professionnelles adéquates liées au secteur de la transition écologique aux demandeurs d'emploi.

Indicateurs à suivre :

- Nombre d'événements auxquels la Ville de Paris a participé en lien avec la thématique de l'emploi et de la transition écologique
- Nombre de prescripteurs de l'emploi sensibilisés
- Nombre de places de formation dans les métiers de la transition écologique

Livrables :

- Livrable 4.2 : Formations professionnelles liées au secteur de la transition écologique ajustées aux demandeurs d'emploi (16 septembre 2026)

La Ville de Lyon :

Rôle :

- Réaliser une analyse prospective des besoins en compétences interne de la Ville en lien avec la transition écologique
- Diffuser les résultats de cette analyse entre les 5 villes et d'autres parties prenantes (I4CE etc..)
- Réaliser un diagnostic prospectif des besoins en compétences et des impacts sur les emplois dans les principaux secteurs d'emploi de la région
- Organiser des journées portes ouvertes des entreprises, ouvertes au grand public pour présenter les carrières propices à la transition écologique, notamment dans les secteurs professionnels.

Indicateurs à suivre :

- Sur le volet GPEC : nombre et qualité des recommandations visant à faire évoluer l'emploi public , nombre d'agents publics formés et sensibilisés, nombre de métiers identifiés comme comportant des compétences en lien avec la transition écologique, nombre de métiers identifiés sur lesquels la transition écologique a eu des impacts.

Sur le volet externe, nous travaillerons pour affiner nos indicateurs avec le LIEPP.

Livrables :

- Livrable 2.2 : Stratégie locale pour renforcer les emplois verts dans les principaux secteurs d'emploi de la région (01 septembre 2026)
- Livrable 3.4 : Journée portes ouvertes de carrières liées à la transition écologique (16 septembre 2026)
- Livrable 4.3 : 10 sessions de formation gratuite aux organisations du réseau des partenaires de l'emploi et de l'intégration sur les enjeux et les métiers liés à la transition écologique Lyon (2 jours) (16 mars 2026)
- Livrable 5.1 : Stratégie interne de main-d'œuvre basée sur l'analyse prospective des besoins en compétences (16 septembre 2026)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Grenoble-Alpes Métropole :

Rôle :

- Élaborer une stratégie d'emplois verts avec diagnostic et un plan d'action qui identifie les professions et les secteurs concernés et la temporalité de ces changements. Cette stratégie aura un focus particulier sur la fabrique de la ville (secteur de l'aménagement et de la construction/rénovation) et ses acteurs
- Promouvoir et valoriser les métiers des secteurs de la transition écologique et énergétique dans le cadre du forum des métiers
- Réaliser une analyse prospective des besoins en compétences de la métropole en lien avec la transition écologique et soutien au développement de ces compétences.

Indicateurs à suivre :

- nombre de stratégies finalisées
- nombre de personnes sensibilisées aux métiers verts

Livrables :

- Livrable 2.2 : Stratégie locale pour renforcer les emplois verts sur les secteurs de l'aménagement et de la construction/rénovation (01 septembre 2026)
- Livrable 3.3 : Promouvoir les métiers des secteurs de la transition écologique et énergétique dans le cadre du Forum des métiers (01 janvier 2026)
- Livrable 5.1 : Stratégie interne de l'emploi basée sur l'analyse prospective des besoins en compétences (16 septembre 2026)

La Métropole de Dijon

Rôle :

- Mettre à jour le diagnostic prospectif des besoins en compétences des entreprises et impacts sur les métiers de l'énergie et de la construction en lien avec le plan Climat de Dijon

Indicateurs à suivre :

- Nombre de métiers verts identifiés,
- Nombre d'offres de formations répondant à ces métiers,
- Nombre de parcours de formation identifiés (CAP à bac+8),
- Nombre de préconisations pour mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins en emplois verts: plan d'action local pour renforcer les emplois verts

Livrables :

- Livrable 2.2 : Stratégie locale pour renforcer les emplois verts : mise à jour du diagnostic sur les métiers de l'énergie et la construction (01 septembre 2026)

L'ESTP pour le CMQ Green City:

Rôle :

- Promouvoir les compétences et les métiers verts : Réaliser un guide qui capitalise et diffuse les bonnes pratiques de sensibilisation aux parcours de formations et aux métiers verts (énergies et construction)...Ce guide comprendra le contexte, la présentation de parcours innovants de découverte des métiers verts, les modalités pratiques de découverte des compétences nécessaires à la transition écologique via des forums, des visites de découverte des carrières vertes, des actions de communication...

Indicateurs à suivre :

- Indicateurs propres à l'ESTP pour le CMQ Green City
- Nombre d'événements de sensibilisation au développement des compétences des métiers verts,
- Nombre de modalités déployées pour promouvoir les métiers verts,
- Nombre de métiers verts présentés
- Nombre de personnes sensibilisées (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, prescripteurs de l'emploi et de l'orientation)

Livrables :

- Livrable 3.2 : Guide de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques de sensibilisation aux parcours de formations et aux métiers verts (énergie et construction) (16 septembre 2026)

Le LIEPP :

Rôle :

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

- Mettre en place un système intégré d'évaluation (Suivi, évaluation, apprentissage) pour accompagner les villes dans le suivi de leurs KPIs ; l'évaluation des résultats ; la mise en place par chaque ville d'indicateurs territoriaux / des politiques publiques (cohérent avec ceux UE / national s'ils existent).
- Réaliser une étude visant à évaluer les besoins de chaque ville, l'accessibilité des données et les principales contraintes pour actions proposées : Recherche documentaire et 1 atelier co-organisé, dans chaque ville avec les principales parties prenantes
- Réaliser une étude visant à soutenir le travail effectué par chaque ville en fournissant des données de recherche et un retour d'information (benchmarking, observations sur le terrain, entretiens qualitatifs, etc). Recherche documentaire + 5 jours de visite sur le terrain dans chaque ville (collecte de données qualitatives)

Indicateurs à suivre, avec production de KPI démarrage projets sur la base des données fournies par les villes et un autre en fin de projet, pour mise à jour des données initiales et compléter avec celles développées pendant le projet :

- Émissions totales de gaz à effet de serre par an (tonne CO₂ éq/ an) (*Total greenhouse gas emissions per year (tons of CO₂-eq / year)*).
- Émissions totales de gaz à effet de serre par secteur par an (tonne CO₂ éq/ an) (*GHG per sector per year ((tons of CO₂-eq / year)*).
- Émissions de GES par an provenant de l'énergie stationnaire (*GHG emissions per year from stationary energy*).
- Émissions de GES par an provenant des transports (*GHG emissions from transport per year*).
- Nombre de villes au sein du projet qui disposent d'une stratégie de main-d'œuvre verte (*Number of cities within the project that have a green workforce strategy*).
- Nombre de villes du projet disposant d'un plan d'action pour développer la main d'œuvre verte (*Number of cities within the project that have an action plan for the development of the green workforce*).
- Nombre d'étudiants sensibilisés dans le secteur (*Number of sensitized students in the following sectors*) :
 - de la mobilité douce (*soft mobility*),
 - des ENR (*renewable energies*),
 - de l'énergie (*energy*),
 - du bâtiment (*buildings*),
 - de l'agriculture durable (*sustainable agriculture*),
 - de l'économie circulaire (*circular economy*).
- Nombre de demandeurs d'emploi formés dans le secteur (*Number of job seekers trained in the following sectors*) :
 - de la mobilité douce (*soft mobility*),
 - des énergies renouvelables (*renewable energies*),
 - de l'agriculture durable (*sustainable agriculture*),
 - de l'économie circulaire (*circular economy*).
 - du bâtiment (*buildings*).
- Nombre d'emplois durables nouvellement créés à l'échelle du territoire (*Number of sustainable jobs newly created at the territorial scale*).
- Nombre d'emplois bruns supprimés (*Number of brown jobs phased out*).

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

- Nombre de solutions proposées pour la mise en œuvre de stratégies locales au développement des métiers de la TE (*Number of proposed solutions for the implementation of local strategies for the development of jobs in the ecological transition*).
- Nombre de citoyens / femmes / jeunes engagés dans les activités du projet JETCities (*Number of citizens / women / youth engaged in JETCities project activities*).
- Nombre de citoyens / femmes / jeunes engagés dans des activités de formation en lien avec la TE (*Number of citizens / women / youth engaged in training activities related to the ecological transition*).
- Nombre d'activités participatives mises en œuvre dans les activités du projet (*Number of participatory activities conducted under the project's activities*).
- Nombre d'agents publics engagés dans le suivi des activités en lien avec les métiers de la TE (*Number of public officials involved in monitoring activities related to ecological transition jobs*).
- Nombre d'employés municipaux formés aux métiers de la TE (*Number of municipal employees trained on jobs related to the ecological transition*).
- Nombre de personnes formées dans le cadre des activités du projet (*Number of people trained through the project's activities*).
- Nombre total de publications scientifiques dans le cadre du projet (*Total number of scientific publications produced under the project*).
- Taux d'emploi industriel (*Industrial employment rate*).
- Taux d'emploi dans la R&D (*R&D employment rate*).
- Budget alloué aux métiers de la TE / stratégie main d'œuvre verte sur le territoire (*Budget allocated to ecological transition jobs / territorial green workforce strategy*).
- Nombre de villes disposant d'un agent / une équipe dédiée au suivi de la stratégie main d'œuvre verte sur le territoire (*Number of cities with a designated officer or team in charge of monitoring the local green workforce strategy*).
- Nombre de projets ou initiatives de suivi des actions prévus à la fin du projet JetCities (*Number of monitoring projects or initiatives planned at the end of the JetCities project*).

Livrables :

- Livrable 2.3 : Etude de stratégies et recommandations pour stimuler les emplois verts sur le plan local (01 août 2026)
- Livrable 6.1 : Suivi scientifique, sur la base des données fournies par les villes, avec production des KPI pour les indicateurs pour lesquels les villes sont déjà en possession des données (début de projet) et pour l'ensemble des indicateurs (fin de projet)" (01 juin 2026)
- Livrable 6.2 : Etude avec données de recherche, analyse terrain pour soutenir le travail effectué par chaque ville (mise en place des indicateurs avec 1 atelier co-organisé dans chaque ville (soit 5 ateliers), avec les parties prenantes concernées), et mise en discussion du rôle des villes et les politiques à mettre en œuvre (16 septembre 2026)

Le CEREQ :

Rôle :

- Réaliser une étude prospective et participative face à la transition écologique : diagnostic sur une filière d'excellence, vision collective de l'avenir et définition des principaux projets/actions.

Indicateurs à suivre :

- Nombre de métiers verts en difficulté de recrutement existants et à venir
- Nombre des métiers menacés par les aléas climatiques
- Nombre de métiers impactés par les normes de décarbonation
- Nombre de nouveaux métiers dans le contexte de décarbonation
- Nombre de parcours de formation identifiés et à créer pour anticiper la demande (formation initiale/continue)
- Nombre d'acteurs locaux sensibilisés aux enjeux de transformation des compétences/métiers

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

- Nombre de préconisations en matière de politique publique

Livrables :

- Livrable 2.1 : Etude prospective et participative d'une filière d'excellence dans un contexte d'adaptation et d'atténuation des secteurs économiques marseillais (01 novembre 2025)

Le Paysan Urbain Marseille Métropole :

Rôle :

- Expérimenter sur plusieurs parcours dits de préqualification l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté vers des métiers d'avenir liés à la transition écologique. Ces parcours durent 2 à 3 mois et visent à soutenir les jeunes dans la définition de leur projet professionnel. Le partenaire pourra contribuer à la capitalisation sur ce type de parcours, l'intérêt et la pertinence pour orienter des jeunes sans emploi vers des métiers verts et verdissants. L'objectif est de donner de la visibilité et favoriser l'attractivité des métiers liés à la transition écologique et énergétique ; contribuer au changement vertueux des pratiques dans des secteurs clés pour la transition et le territoire et favoriser la montée en compétences vertes des jeunes vulnérables du territoire.

Indicateurs à suivre :

- nombre et mixité des jeunes accompagnés sur les parcours visés
- taux de sorties dynamiques
- taux de sorties positives (entrée en emploi et en formation)
- taux de sorties positives dans les métiers de la transition écologique
- indicateur sur la confiance en soi
- degré de montée en compétences/connaissances sur les enjeux de la transition écologique et de décarbonation
- nombre de prescripteurs formés sur l'orientation vers les métiers de la TE

Livrables

- **Livrables 4.1.1:** Pédagogie déployée sur les enjeux de la transition écologique avec des jeunes éloignés de l'emploi pour faciliter leur insertion professionnelle (16 septembre 2026)

L'association de préfiguration de la Régie de quartier Noailles Belsunce:

Rôle :

- Déployer une action de mobilisation des habitants éloignés de l'emploi sur une action sociale alliant logistique en mobilité douce, alimentation durable et circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire auprès des plus fragiles en distribuant en vélo cargo chaque matin 200 petits-déjeuners aux écoliers et leurs familles dans des écoles REP+. L'objectif est de valoriser l'agriculture bio et des circuits courts, lutter contre le gaspillage alimentaire, utiliser les mobilités douces et lutter contre la pollution et les émissions de CO2 mais aussi d'améliorer les capacités de concentration des écoliers, leur ponctualité et une meilleure connaissance de l'alimentation de qualité par les familles et les salariés en insertion.

Indicateurs à suivre :

- Nombre de denrées sauvées du gaspillage
- Nombre de Kilogrammes transportés en mobilité douce
- Mesure de la réduction de CO2 grâce au vélo cargo et à l'approche locale du projet
- Nombre de salarié.e.s en insertion accompagné.e.s
- Nombre de petits-déjeuners distribués et de familles bénéficiaires
- Augmentation du taux de concentration des élèves après un petit-déjeuner équilibré (questionnaires aux écoliers / enquêtes auprès des enseignants)
- Connaissance des grands principes de nutrition à l'issue du projet (questionnaires aux écoliers) impact

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »
sur le budget des familles.

Livrables:

- **Livrables 4.1.2 :** Méthodologie d'insertion professionnelle autour des enjeux de mobilité douce, circuits-court et alimentation durable : comment mobiliser les habitants éloignés de l'emploi autour d'une action pour répondre à la précarité alimentaire des familles.

ALLIES

Rôle :

- En partenariat avec la Ville de Lyon, réaliser un diagnostic prospectif des besoins en compétences et des impacts sur les emplois dans les principaux secteurs d'emploi de la région
- En partenariat avec la Ville de Lyon, organiser des journées portes ouvertes des entreprises, ouvertes au grand public pour présenter les carrières propices à la transition écologique, notamment dans les secteurs professionnels.
- En partenariat avec la Ville de Lyon, organiser une formation gratuite des conseillers à l'emploi sur les enjeux et les métiers liés à la transition écologique Lyon

Indicateurs à suivre :

- Nous travaillerons pour affiner nos indicateurs avec le LIEPP.

Livrables :

- **Livraison 2.2 :** Stratégie locale pour renforcer les emplois verts dans les principaux secteurs d'emploi de la région (01 septembre 2026)
- **Livraison 3.4 :** Journée portes ouvertes de carrières liées à la transition écologique (16 septembre 2026)
- **Livraison 4.3 :** 10 sessions de formation gratuite aux organisations du réseau des partenaires de l'emploi et de l'intégration sur les enjeux et les métiers liés à la transition écologique Lyon (2 jours) (16 septembre 2026)

3.3 Descriptif général des Actions du Projet et retroplanning global

Livraison	Action	Partenaire	A réaliser avant le
3.3	Promouvoir les métiers des secteurs de la transition écologique et énergétique dans le cadre du Forum des métiers	GRENOBLE	01 janvier 2026
4.3	10 sessions de formation gratuite aux organisations du réseau des partenaires de l'emploi et de l'intégration sur les enjeux et les métiers liés à la transition écologique (2 jours)	ALLIES	16 septembre 2026
2.1	Etude prospective et participative d'une filière d'excellence dans un contexte d'adaptation et d'atténuation des secteurs économiques marseillais	CEREQ	01 novembre 2025
6.1	Etude avec données de recherches et analyse terrain pour soutenir le travail effectué par chaque ville	LIEPP	01 juin 2026
2.3	Etude de stratégies et recommandation pour stimuler les emplois verts sur le plan local	LIEPP	01 août 2026
2.2	Stratégie locale pour renforcer les emplois verts sur les secteurs de l'aménagement et de la construction/rénovation	GRENOBLE	01 septembre 2026
2.2	Stratégie locale pour renforcer les emplois verts sur les métiers de l'énergie et de la construction en lien avec le plan climat – Mise à jour	DIJON	01 septembre 2026
2.2	Stratégie locale pour renforcer les emplois verts dans les principaux secteurs d'emploi de la région	ALLIES	01 septembre 2026
3.2	Guide de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques de sensibilisation aux parcours	ESTP pour le CMQ Green	16 septembre 2026)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

	de formations et aux métiers verts (énergie et construction)	CITY	
3.4	Journée portes ouvertes de carrières liées à la transition écologique	ALLIES	16 septembre 2026
4.2	Formations professionnelles liées au secteur de la transition écologique destinées aux demandeurs d'emploi	PARIS	16 septembre 2026
5.1	Stratégie interne de main-d'œuvre basée sur l'analyse prospective des besoins en compétences	MARSEILLE	16 septembre 2026
5.1	Stratégie interne de main-d'œuvre basée sur l'analyse prospective des besoins en compétences	LYON	16 septembre 2026
5.1	Stratégie interne de l'emploi basée sur l'analyse prospective des besoins en compétences	GRENOBLE	16 septembre 2026
6.2	Résumé des principales conclusions de l'étude 6.1 avec données de recherches et analyse terrain, à discuter dans chaque ville par le biais d'un atelier co-organisé incluant les parties prenantes concernées, sur le rôle des villes et les politiques à mettre en œuvre	LIEPP	16 septembre 2026
1.1 - 1.2	Gestion de projet, gouvernance, plan de communication	MARSEILLE	16 septembre 2026
4.1.1	Pédagogie déployée sur les enjeux de la transition écologique avec des jeunes éloignés de l'emploi pour faciliter leur insertion professionnelle	PAYSAN URBAIN MARSEILLE MÉTROPOLE	16 septembre 2026
4.1.2	Méthodologie d'insertion professionnelle autour des enjeux de mobilité douce, circuits-court et alimentation durable : comment mobiliser les habitants éloignés de l'emploi autour d'une action pour répondre à la précarité alimentaire des familles.	RÉGIE DE QUARTIER DE BELSUNCE- NOAILLES	16 septembre 2026

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

3.4: Plan financement global

Dans l'hypothèse où, sur le même Projet, certains financeurs verseraient directement leur subvention à l'une ou plusieurs des Parties, le présent Accord devra le mentionner de façon explicite (*tableau détaillant les montants prévisionnels à verser par Financeur et à percevoir par Partie*).

NET ZERO CITIES		EU MISSION PLATFORM CLIMATE NEUTRAL AND SMART CITIES		Funded by the European Union		Budget input cost		Direct costs		Indirect costs		TOTAL	
								€	1 279 982,50	€	220 526,38	€	1 500 508,88
Organisation	Work Package	Cost Description	Cost Category	Amount Planned	Indirect costs *(auto-calculated)	Total cost							
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Coordination of the project (375 day.man)	A. Personnel	€ 113 600,00	€ 28 401,25	€							142 006,25
Métropole de Dijon	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (188 day.man)	A. Personnel	€ 25 000,00	€ 6 250,00	€							31 250,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (95 day.man)	A. Personnel	€ 25 000,00	€ 6 250,00	€							31 250,00
Ville de Paris	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (68 day.man)	A. Personnel	€ 24 850,00	€ 6 212,50	€							31 062,50
Ville de Lyon	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (79 day.man)	A. Personnel	€ 24 949,00	€ 6 237,25	€							31 186,25
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Communication plan (project presentation, social media campaign, dissemination tool inspired by studies results)	B. Subcontracting	€ 10 000,00	€ -	€							10 000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	CL. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€							4 000,00
Métropole de Dijon	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	CL. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€							4 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	CL. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€							4 000,00
Ville de Paris	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	CL. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€							4 000,00
Ville de Lyon	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	CL. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€							4 000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Project administration (CSF)	C3. Other goods, works, and	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€							20 000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Project administration (administrative management) (32 day.man)	A. Personnel	€ 9 442,00	€ 2 360,50	€							11 802,50
LIEPPE - Science Po	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Expression of needs about the content of Local Strategic Workforce plans (125 day.man)	A. Personnel	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€							37 500,00
Ville de Marseille	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Collective design of Marseille's post petrol economy (203 day.man)	A. Personnel	€ 48 674,00	€ 12 168,50	€							60 842,50
Cereq	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Collective design of Marseille's post petrol economy (91 day.man)	A. Personnel	€ 29 833,00	€ 7 463,25	€							37 316,25
Grenoble Alpes Métropole	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Grenoble's local boosting green workforce strategy (215 day.man)	A. Personnel	€ 56 000,00	€ 14 000,00	€							70 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Grenoble's local boosting green workforce strategy	B. Subcontracting	€ 60 000,00	€ -	€							60 000,00
ESTP - CMQ Green City	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Dijon local boosting green workforce strategy	B. Subcontracting	€ 30 000,00	€ -	€							30 000,00
ESTP - CMQ Green City	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Dijon local boosting green workforce strategy (12 day.man)	A. Personnel	€ 5 000,00	€ 1 250,00	€							6 250,00
ALLIES	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Lyon local boosting green workforce strategy (15 day.man)	A. Personnel	€ 4 000,00	€ 1 000,00	€							5 000,00
ALLIES	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Lyon local boosting green workforce strategy	B. Subcontracting	€ 57 000,00	€ -	€							57 000,00
Ville de Marseille	WP 2 - Design of fossil fuel free and climate	Prepare energy-efficient building renovation industry in Marseille	A. Personnel	€ -	€ -	€							-
Ville de Paris	WP3 - Promote green jobs	Coordination of various actions to promote employment and training programs in the transition (17,5 day.man)	A. Personnel	€ 6 475,00	€ 1 618,75	€							8 093,75
Ville de Paris	WP3 - Promote green jobs	Coordination of various actions to promote employment and training	B. Subcontracting	€ 41 000,00	€ -	€							41 000,00
Métropole de Dijon	WP3 - Promote green jobs	Skills development course on ecological transition and its professions	A. Personnel	€ 10 000,00	€ 2 500,00	€							12 500,00
ESTP - CMQ Green City	WP3 - Promote green jobs	Skills development course on ecological transition and its professions	A. Personnel	€ 92 500,00	€ 23 125,00	€							115 625,00
ESTP - CMQ Green City	WP3 - Promote green jobs	Skills development course on ecological transition and its professions	B. Subcontracting	€ 60 000,00	€ -	€							60 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP3 - Promote green jobs	Grenoble-Alpes, Career Forum and promotion of transition careers	C3. Other goods, works, and services	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€							37 500,00
Grenoble Alpes Métropole	WP3 - Promote green jobs	Grenoble-Alpes, Career Forum and promotion of transition careers (20	A. Personnel	€ 5 000,00	€ 1 250,00	€							6 250,00
ALLIES	WP3 - Promote green jobs	Lyon's 2025 World Skills heritage (132 day.man)	A. Personnel	€ 30 400,00	€ 7 600,00	€							38 000,00
Régie de quartier Bourse Noailles	WP 4 - Experiment new approaches of public action	Methodology for professional integration around the issues of soft mobility, short circuits and sustainable food: how to mobilize residents who are far from employment around an action to respond to families' food insecurity (377 day.man)	A. Personnel	€ 59 890,50	€ 14 972,63	€							74 863,13
Payzan Urbain Marseille Métropole	WP 4 - Experiment new approaches of public action	Pedagogy deployed on the challenges of ecological transition with young people far from employment to facilitate their professional	A. Personnel	€ 60 103,00	€ 15 025,75	€							75 128,75
Ville de Paris	WP 4 - Experiment new approaches of public action	Promoting the development of training courses (Paris) (44,5 day.man)	A. Personnel	€ 16 465,00	€ 4 116,25	€							20 581,25
ALLIES	WP 4 - Experiment new approaches of public action	Training of employment advisors on ecological transition skills & jobs	A. Personnel	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€							20 000,00
Ville de Lyon	WP 3 - Prepare public employment	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (Lyon) (24	A. Personnel	€ 8 149,00	€ 2 037,25	€							10 186,25
Ville de Lyon	WP 3 - Prepare public employment	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (Lyon)	B. Subcontracting	€ 109 877,00	€ -	€							109 877,00
Ville de Marseille	WP 3 - Prepare public employment	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (Marseille)	B. Subcontracting	€ 20 000,00	€ -	€							20 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 3 - Prepare public employment	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans	B. Subcontracting	€ 10 000,00	€ -	€							10 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 3 - Prepare public employment	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (38	A. Personnel	€ 10 000,00	€ 2 500,00	€							12 500,00
LIEPPE - Science Po	W6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensemaking (161,25 day.man)	Advise design of actions (161 day.man)	A. Personnel	€ 70 000,00	€ 17 500,00	€							87 500,00
LIEPPE - Science Po	W6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensemaking (161,25 day.man)	Monitor, evaluate and disseminate learnings (161,25 day.man)	A. Personnel	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€							37 500,00
LIEPPE - Science Po	W6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensemaking	2 conferences in France, 1 conference Europe, Surveys / evaluations in the 3 french cities	CL. Travel and subsistence	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€							10 937,50

Tableau issu de la Convention de subvention : Répartition budget entre les Parties - Voir Annexe

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Article 4 : Droits, obligations et responsabilité du Coordinateur

4.1 Obligations et responsabilités du Coordinateur en tant que coordonnateur administratif, technique et financier du Projet

Le Coordinateur est responsable de la mise en œuvre générale du Projet devant le Financeur et les Partenaires. Il est le garant de la bonne mise en œuvre du Projet dans le respect des délais prévus dans l'Accord et la Convention et conformément à la réglementation en vigueur,

Il est l'interlocuteur/correspondant unique et disponible du Financeur et des Partenaires. Cependant, la décision juridique d'attribution de l'aide doit identifier précisément (*nom, adresse, SIRET et représentant légal*) l'ensemble des Parties comme bénéficiaires de l'aide,

Il a la compétence et dispose d'une expérience dans le domaine d'intervention concerné.

4.2: Obligations et responsabilité en matière de gestion et de suivi administratif et financier

Il prépare, consolide et présente la demande d'aide pour la réalisation du Projet au Financeur, au nom de toutes les Parties. Dans ce cadre, il procède à la saisie des données des Parties dans le portail de dématérialisation du Financeur,

Il veille au démarrage effectif du Projet et de son exécution conformément au calendrier, aux modalités et aux délais prévus dans les actes juridiques, et alerte le cas échéant les Partenaires,

Il communique aux Partenaires les résultats/conclusions de l'instruction, les demandes de vérification et de pièces complémentaires le cas échéant, et la décision prise par l'instance de sélection/programmation, la copie de la Convention de subvention, et toute information nécessaire permettant aux Partenaires de réaliser leurs Actions dans les délais requis,

Il prépare, consolide et communique les demandes de paiement au Financeur à partir des informations et pièces justificatives (comptables, non comptables) transmises par les Partenaires, les rapports d'exécution (intermédiaire, final) et les justificatifs de versement des cofinancements publics ou privés. Il veille à la complétude des dossiers de demande de paiement et à la cohérence des informations contenues dans ces demandes de paiement [Dans ce cadre, il procède à la saisie des données des Parties dans le portail de dématérialisation du Financeur],

Il reçoit les paiements (avance éventuelle, acompte(s) et solde) sur un compte dédié, et procède aux versements des aides aux Partenaires dans les meilleurs délais en fonction des pièces et informations communiquées par les Partenaires et en fonction des vérifications et conclusions opérées par le Financeur. Il veille au respect du délai réglementaire de 90 jours en tenant compte des différents acteurs et circuits de paiement. Il assure la traçabilité financière et comptable des crédits concernés,

Il informe régulièrement le Financeur et les Partenaires sur l'avancement général du Projet, et de toute(s) modification(s) du Projet (ex : plan de financement du Projet, objectifs ou nature du Projet, localisation des Actions, etc...), ou de retard de ce Projet. En cas d'abandon/de renoncement au Projet par un Partenaire, le Coordinateur communique cette information au Financeur dans les meilleurs délais, afin de réajuster le plan de financement et procéder le cas échéant à un avenant,

Il communique aux Partenaires, dans un délai raisonnable, et coordonne les éventuels contrôles et audits commandités, demandes de pièces complémentaires et leurs Résultats. Il est l'interlocuteur unique des contrôleurs,

Il rembourse au Financeur les sommes indûment perçues, et demande aux Partenaires concernés le remboursement des montants indûment versés.

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

4.3: Obligations et responsabilité en matière de suivi et d'évaluation du Projet

Le Coordinateur assure l'évaluation et le suivi du Projet sur la base des indicateurs qui seront conventionnés avec le Financier. Ces indicateurs seront collectés, renseignés et communiqués par les Partenaires pour les actions les concernant.

Article 5 : Droits, obligations et responsabilité des Partenaires

5.1: Obligations et responsabilité dans la mise en œuvre d'une partie du Projet en tant que Partenaire

Chaque Partenaire :

- Accepte la coordination administrative, technique et financière du Coordinateur
- Désigne un interlocuteur pour le suivi des Actions afin de faciliter la coordination du Coordinateur
- S'engage à respecter les dispositions prévues dans la Convention de subvention et dans ses annexes.
- S'engage à : récolter et à fournir au LIEPP de Sciences Po, Partenaire chargé de l'évaluation, les indicateurs généraux et les indicateurs spécifiques convenus avec chaque Partenaire, listés dans l'art.3.2 du présent Accord ; favoriser l'accès au terrain pour les entretiens et les indicateurs qualitatifs.

5.2 Obligations et responsabilité en matière de gestion administrative et financière

Chaque Partenaire :

- Communique au Coordinateur toute information et pièce nécessaire pour constituer la demande d'aide.
- Communique au Coordinateur toute pièce complémentaire sollicitée lors de l'instruction du dossier
- Informe le Coordinateur du démarrage effectif des Actions et de leurs exécutions conformément au calendrier, aux modalités et aux délais prévus dans le présent acte juridique. En cas d'abandon/de renoncement au Projet, le partenaire informe immédiatement par écrit le Coordinateur en précisant le ou les motifs qui l'ont conduit à renoncer au Projet. Le Coordinateur communique cette information au Financier dans les meilleurs délais pour réajuster le plan de financement et procéder le cas échéant à un avenant
- Transmet au Coordinateur toute information et pièce justificative (comptable et non comptable) nécessaires à la justification physique et financière des Actions qu'il a menées pour réaliser le rapport d'exécution (intermédiaire, final) et la demande de paiement du Projet, ainsi que le suivi des versements des cofinancements publics perçus, et récupère les pièces justificatives concernées. [Dans ce cadre, il procède à la saisie des données dans le portail de dématérialisation]
- Informe régulièrement le Coordinateur de l'avancement général du Projet, et de toute(s) modification(s) des Actions (ex : plan de financement de l'opération, objectifs ou nature des Actions, localisation des Actions, etc...), ou de retard de ces Actions
- Communique au Coordinateur toute information et pièce nécessaire permettant de répondre aux demandes des corps de contrôles dans les délais requis
- Sur demande motivée du Coordinateur, procède au remboursement des sommes indûment versées, et ce dans les meilleurs délais

5.3 Obligations et responsabilité en matière de suivi et d'évaluation du Projet

Chaque Partenaire transmet au Coordinateur les données relatives aux indicateurs de suivi et d'évaluation, qui seront conventionnés avec le Financier, des Actions ainsi que les pièces nécessaires.

5.4: Obligation de se conformer à la réglementation européenne, nationale et aux dispositions du dispositif de financement

Chaque Partenaire est responsable des dépenses qu'il présente au Coordinateur. Chaque Partenaire s'engage à ne pas présenter plusieurs fois les mêmes dépenses sur le Projet et le dispositif de financement, ou sur d'autres projets relevant d'autres programmes de financement dans la limite des plafonds légaux.

Il dispose d'un système de comptabilité distinct ou d'un code comptable adéquat pour toutes les transactions liées au Projet permettant de tracer les mouvements financiers et comptables.

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Il s'engage à respecter la réglementation le concernant notamment celles concernant la commande publique, les aides d'Etat et la concurrence, les règles applicables aux opérations génératrices de recettes nettes et communique toute pièce justificative.

Chaque Partenaire est responsable des dépenses présentées (au titre des Actions qu'il a menées) et figurant dans la demande de paiement. En cas d'irrégularités portant sur ces dépenses, le Partenaire assumera les conséquences des irrégularités constatées.

5.5 Obligation en matière de contrôles/d'audits au niveau national et européen

Chaque Partenaire doit se soumettre aux contrôles/audits sur pièces et sur place menés au niveau national et/ou européen.

Chaque Partenaire transmet au Coordinateur toute information et pièce nécessaire en lien avec l'Action permettant de répondre aux demandes des corps de contrôle/d'audit dans les délais requis.

Article 6 : Engagements légaux en tant que Parties

Chaque Partie fait son affaire des droits que des salariés ou tiers pourraient revendiquer sur les Résultats ;

Chaque Partie s'engage à obtenir les autorisations ou cessions de droit nécessaires à l'exploitation desdits Résultats. En de nombreuses hypothèses, les titulaires des droits ne sont pas les donneurs d'ordre mais les créateurs (salariés, sous-traitants, stagiaires, etc.)

L'Accord prévoit également que les Parties doivent s'engager à respecter les diverses dispositions d'ordre public du Code de la propriété intellectuelle, notamment celles relatives au droit au nom et au droit à la rémunération des auteurs et inventeurs.

Article 7 : Données

7.1: Protection des données personnelle

Les parties doivent traiter les données à caractère personnel conformément à la législation européenne et nationale applicable en matière de protection des données.

7.2: Bases de données

Dans le cadre de l'exécution du Projet, une Partie pourra être amenée à donner accès aux personnels d'une autre Partie à une base de données existante ou pourra être amenée à créer une Base de données - et à en donner accès aux personnels d'une autre Partie.

Conformément à l'article L.312-1-1 du Code des relations entre le public et l'administration, les Parties producteurs d'une Base de données concèdent sans contrepartie financière un droit d'utilisation de leurs Bases de données aux autres Parties sur demande écrite de ceux-ci lorsqu'elles leur sont nécessaires pour la réalisation du Projet.

Chacune des Parties s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité de ces Bases de données et ce, notamment en prenant toutes les précautions utiles pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 8 : Modalités de gestion financière

8.1 : Modalités de paiement :

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

La Ville de Marseille, en sa qualité de Coordinateur, recevra l'intégralité de la subvention de la part du Financeur, soit 1 500 000 € et se chargera de la répartir, dans un délai de 90 jours suivant sa réception sur le compte dédié, entre les Partenaires selon les conditions suivantes :

Une avance de 750 000 €, représentant 50 % de la subvention, sera versée au Coordinateur dans les 30 jours calendaires suivant l'entrée en vigueur de l'Accord. Elle sera reversée entre les différentes Parties à hauteur de :

- 134 298 € pour la Ville de Marseille
- 23 853 € pour la Métropole de Dijon
- 115 727,50 € pour Grenoble Alpes Métropole
- 52 346 € pour la Ville de Paris
- 77 602 € pour la Ville de Lyon
- 59 977,50 € pour ALLIES
- 18 635,50 € pour le CEREQ
- 105 915 € pour l'ESTP –CMQ Green City
- 86 696 € pour LIEPP – Science Po
- 37 541,50 € pour Paysage Urbain Marseille Métropole
- 37 409 € pour la Régie de Quartier Belsunce Noailles

Un acompte de 450 000 €, représentant 30 % de la subvention, sera versée au Coordinateur en Janvier 2026. Elle sera reversée entre les différentes Parties à hauteur de :

- 80 579 € pour la Ville de Marseille
- 14 312 € pour la Métropole de Dijon
- 69 437 € pour Grenoble Alpes Métropole
- 31 408 € pour la Ville de Paris
- 46 561 € pour la Ville de Lyon
- 35 987 € pour ALLIES
- 11 181 € pour le CEREQ
- 63 549 € pour l'ESTP –CMQ Green City
- 52 018 € pour LIEPP – Science Po
- 22 525 € pour Paysans Urbain Marseille Métropole
- 22 445 € pour la Régie de Quartier Belsunce Noailles

Le solde de 300 000 €, représentant 20 % de la subvention, sera versé au Coordinateur après réception et l'approbation du rapport final. Ce rapport final doit être soumis en même temps que le certificat obligatoire sur l'état financier. Il sera reversé entre les différents membres du consortium à hauteur de :

- 53 719 € pour la Ville de Marseille
- 9 540 € pour la Métropole de Dijon
- 46 291 € pour Grenoble Alpes Métropole
- 20 938 € pour la Ville de Paris
- 31 041 € pour la Ville de Lyon
- 23 991 € pour ALLIES
- 7 454 € pour le CEREQ
- 42 365 € pour l'ESTP –CMQ Green City
- 34 678 € pour LIEPP – Science Po
- 15 017 € pour Paysans Urbain Marseille Métropole
- 14 964 € pour la Régie de Quartier Belsunce Noailles

8.1: Modalités de versement des fonds au Coordinateur et aux Partenaires

Le Coordinateur prépare, consolide une demande de paiement et la transmet au Financeur. Il sollicite au nom de tous les Partenaires la subvention, qu'il perçoit intégralement.

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Le Financeur s'assure de la conformité des dépenses présentées dans la demande de paiement par le Coordinateur et des pièces justificatives correspondantes.

Le Trésor public verse intégralement sur un compte spécifique le montant de la subvention au Coordinateur correspondant aux dépenses présentées dans la demande de paiement.

Le Coordinateur transfère le montant de la subvention du compte dédié aux comptes des Partenaires du Projet selon les modalités de répartition financière fixées dans le présent Accord

8.2/ Modalités de recouvrement en cas d'indus

Le Financeur, en coordination avec CINEA, se réserve le droit de réclamer la totalité ou une partie de la subvention si le Coordinateur ne respecte pas les exigences en matière de rapports énoncées à l'annexe 2 de la Convention de subvention ou l'éligibilité des coûts définie à l'annexe 3 de la Convention de subvention.

Article 9 : Information et publicité

Le Coordinateur et les Partenaires s'engagent à mettre en place des mesures de communication et de publicité conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions du programme,

Le Coordinateur transmet aux Partenaires toute information et document nécessaire pour assurer le respect des dispositions en matière de publicité et d'information,

En cas de non-respect de ces obligations en matière d'information et de publicité de l'aide, un reversement total ou partiel de l'aide peut être requis.

Article 10 : Conservation des pièces justificatives

Le Coordinateur s'assure que le financement fourni conformément au présent Accord et à la Convention est correctement administré, que le financement est utilisé uniquement aux fins énoncées dans le présent Accord et que les activités financées dans le cadre du Projet sont enregistrées de manière complète et précise.

Le Coordinateur doit - pendant une période de cinq ans après le paiement du solde - conserver les registres et autres documents justificatifs afin de prouver la bonne mise en œuvre du Projet et les coûts qu'il déclare comme étant éligibles.

Le Coordinateur doit mettre à disposition la documentation sur demande ou dans le cadre de contrôles, d'examen, d'audits ou d'enquêtes. Le Coordinateur doit conserver les documents originaux. Les documents numériques et numérisés sont considérés comme des originaux s'ils sont autorisés par le droit national applicable.

Article 11 : Gouvernance du consortium

Cet article détermine les instances de gouvernance du consortium, ainsi que les règles de décision au sein de celles-ci. La gouvernance du projet JET Cities repose sur une coordination partagée et des instances de pilotage collaboratives visant à garantir un suivi régulier, une implication active des partenaires, et un partage collectif des livrables et des bonnes pratiques.

Comité de pilotage (COPIL): Un comité de pilotage est organisé mensuellement. Il réunit l'ensemble des partenaires du projet et a pour missions principales :

- de faire le point sur l'avancement des travaux et des livrables,
- de partager les informations et les ressources utiles à la mise en œuvre,
- d'identifier les éventuels points de blocage ou retards,
- et de nourrir les réflexions stratégiques du projet, en lien avec les analyses produites.

Chaque structure s'engage à désigner au moins un·e représentant·e en mesure de suivre les activités du projet

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

et d'assurer la coordination avec ses équipes internes.

Groupes de travail thématiques (GT): Quatre groupes de travail thématiques seront constitués au cours de la première année du projet :

- GT1 : Transformation de l'emploi public (GPEC internes)
- GT2 : Transformation de l'emploi au niveau du Territoire (GPEC Territoriales)
- GT3 : Leviers et politiques publiques en matière d'insertion
- GT4 : Leviers et politiques publiques en matière de développement économique

Ces groupes seront animés conjointement par la Ville de Marseille (chef de file) et d'autres partenaires désignés en "lead" sur les sujets, avec la participation d'experts du comité scientifique et de services techniques des partenaires. Ils visent à approfondir collectivement les sujets clés du projet et à produire des recommandations opérationnelles.

Comité scientifique: Un comité scientifique composé de chercheurs et d'experts (notamment ceux ayant apporté leur soutien au projet) pourra être mobilisé à la demande pour participer aux groupes de travail et apporter un appui méthodologique et analytique à la mise en œuvre du projet.

Article 12 : Modification au sein des Parties

Une nouvelle Partie peut intégrer le consortium si sa participation est nécessaire à la bonne réalisation du Projet. L'ajout d'une nouvelle Partie ne doit pas modifier le budget du Projet prévu dans la Convention de subvention.

L'intégration d'une nouvelle Partie dans le Projet doit être soumise à un avis positif de la majorité des membres du comité technique de suivi du Projet et à l'accord des 3/5 des membres du comité de pilotage

Une Partie peut décider, unilatéralement, de quitter le consortium avant la fin de la date de réalisation du Projet.

Une Partie peut être exclue du consortium en cas de non réalisations de ses Actions prévues dans la Convention de subvention. Cette exclusion doit être dûment justifiée et soumise à un accord des 3/5 du comité technique de suivi du Projet et des 3/5 des membres du comité de pilotage.

En cas de départ, exclusion ou faillite d'une Partie, celle-ci doit rembourser l'intégralité de la subvention versée jusqu'au jour de sortie du consortium.

Article 13 : Matériel, équipements et documents remis aux Parties

Les droits d'accès des Parties aux Logiciels ne comprennent pas le droit de recevoir le code source ou le code objet porté sur une plate-forme matérielle donnée, ni le droit de recevoir la documentation relative aux Logiciels sous une forme particulière ou détaillée, mais uniquement celle qui est disponible auprès de la Partie qui accorde les droits d'accès.

Article 14 : Propriété intellectuelle

Chaque Partie exécute ses tâches conformément au plan du consortium et veille à ce que ses actes dans le cadre du Projet ne portent pas sciemment atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

Tous les droits d'accès accordés excluent tout droit de sous-licence, sauf indication contraire expresse. Les droits d'accès sont exempts de tout coût de transfert administratif. Les droits d'accès sont accordés sur une base non exclusive.

Les Résultats et les Connaissances propres ne sont utilisés qu'aux fins pour lesquelles les droits d'accès ont été accordés.

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Toutes les demandes de droits d'accès doivent être formulées par écrit. L'octroi des droits d'accès peut être subordonné à l'acceptation de conditions spécifiques visant à garantir que ces droits ne seront utilisés qu'aux fins prévues et que des obligations de confidentialité appropriées sont en place.

La Partie requérante doit démontrer que les droits d'accès sont nécessaires.

Les droits d'accès accordés à une Partie défaillante et le droit de cette Partie de demander des droits d'accès cessent immédiatement après réception par la Partie défaillante de la notification formelle de la décision du comité technique de mettre fin à sa participation au consortium.

Une Partie non défaillante qui quitte volontairement le consortium et avec le consentement des autres Parties a des droits d'accès aux Résultats élaborés jusqu'à la date de cessation de sa participation.

Toute Partie quittant le Projet continue d'accorder des droits d'accès en vertu du présent Accord de consortium comme si elle était restée Partie pendant toute la durée du Projet.

14.1 : Propriété intellectuelle des Connaissances propres

Aucune connaissance propre n'a été identifiée dans le cadre de ce Projet.

14.2: Propriété intellectuelle des Résultats

Les Résultats sont la propriété de la Partie qui les génère.

Les Parties sont conjointement responsables des Résultats si

- a. elles les ont générés conjointement et
- b. il n'est pas possible de :
 - i) d'établir la contribution respective de chaque Partie, ou
 - ii) de les séparer aux fins de demander, d'obtenir ou de maintenir leur protection.

Les copropriétaires doivent convenir (par écrit) de l'attribution et des conditions d'exercice de leur propriété conjointe ("accord de copropriété"), afin de garantir le respect de leurs obligations au titre du présent Accord. Une fois les Résultats générés, les copropriétaires peuvent convenir (par écrit) d'appliquer un autre régime que celui de la copropriété.

En cas de copropriété des Résultats et sauf accord contraire :

- Chacun des copropriétaires a le droit d'utiliser les Résultats dont il est copropriétaire pour des activités de recherche et d'enseignement non commerciales, en franchise de droits et sans avoir à demander l'accord préalable de l'autre ou des autres copropriétaires.
- Chacun des copropriétaires a le droit d'exploiter autrement les Résultats détenus en commun et d'accorder des licences non exclusives à des tiers (sans aucun droit de sous-licence), si les autres copropriétaires reçoivent : (a) un préavis d'au moins 45 jours civils ; et (b) une compensation juste et raisonnable.

14.3: Droits des tierces parties

Si des tiers (y compris le Personnel) peuvent revendiquer des droits sur les Résultats, la Partie concernée doit s'assurer qu'elle respecte les obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord.

Si un tiers génère des Résultats, la Partie concernée doit obtenir tous les droits nécessaires (transfert, licences ou autres) de la part du tiers, afin de pouvoir respecter ses obligations comme si ces Résultats étaient générés par la Partie elle-même. Si l'obtention des droits est impossible, la Partie doit s'abstenir d'utiliser le tiers pour générer les Résultats.

L'octroi de droits d'exploitation des Résultats à des tiers doit faire l'objet d'un accord écrit.

14.4: Confidentialité

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Pendant la mise en œuvre du Projet et pendant quatre ans après la date de fin du Projet, les Parties doivent préserver la confidentialité des données, des documents ou de tout autre matériel (sous quelque forme que ce soit) identifiés comme confidentiels au moment de leur divulgation ("Informations confidentielles").

Si des informations n'ont été identifiées comme confidentielles qu'oralement, elles ne seront considérées comme confidentielles que si cela est confirmé par écrit dans les 15 jours suivant la divulgation orale.

Sauf accord contraire entre les Parties, celles-ci ne peuvent utiliser les Informations confidentielles que pour mettre en œuvre l'Accord.

Le Coordinateur peut divulguer des Informations confidentielles à son personnel ou à des tiers impliqués dans le Projet à condition que ceux-ci :

- a) aient besoin de savoir pour mettre en œuvre l'Accord et
- b) sont liés par une obligation de confidentialité.

Avant toute divulgation d'Information confidentielle, le Coordinateur doit en informer préalablement les Partenaires et obtenir leur accord.

Les obligations de confidentialité ne s'appliquent plus si :

- a) la Partie divulgatrice accepte de libérer l'autre Partie ;
- b) l'information était déjà connue du destinataire ou lui a été communiquée sans obligation de confidentialité par un tiers qui n'était lié par aucune obligation de confidentialité ;
- c) le destinataire prouve que l'information a été développée sans l'utilisation d'Informations confidentielles ;
- d) l'information devient généralement et publiquement disponible, sans qu'il y ait eu violation d'une quelconque obligation de confidentialité, ou
- e) la divulgation de l'information est requise par le droit communautaire ou national.

Si les Parties manquent à l'une des obligations qui leur incombent en vertu du présent article, le montant de la subvention peut être réduit.

A l'arrivée du terme ou lors de la résiliation du présent accord, les Informations Confidentielles seront soit restituées à la Partie dont elles émanent, soit détruites, leur destruction étant alors confirmée par écrit par la partie qui les avait reçues. Ceci sera effectué à l'option de la Partie dont proviennent ces Informations Confidentielles.

14.5: Diffusion des Résultats

Le Coordinateur doit promouvoir le Projet et ses Résultats en fournissant des informations ciblées à des publics multiples (y compris les médias et le public) d'une manière stratégique et efficace.

Ceci ne modifie pas les obligations de confidentialité (voir article 12.4) qui restent d'application.

Avant de s'engager dans une activité de communication susceptible d'avoir un impact médiatique important, le Coordinateur doit en informer le Financier.

Les Parties doivent toujours :

- a) Utiliser le logo Net Zero Cities (cf. annexe) conformément aux instructions et aux lignes directrices du Financier fournies au Coordinateur et
- b) Inclure une reconnaissance appropriée du soutien du financement de l'UE sous la forme spécifiée par le Financier *“Avec le soutien de l'Union Européenne”*

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Si le droit d'utilisation est soumis aux droits d'un tiers (y compris le personnel des Parties), le/la Partie doit s'assurer qu'elle respecte les obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord (en particulier, en obtenant l'approbation nécessaire des tiers concernés).

Toute activité de communication relative au Projet doit indiquer qu'elle ne reflète que le point de vue de l'auteur et que le Financier et l'Agence exécutive pour le climat, les infrastructures et l'environnement ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Les Parties conviennent de citer les auteurs et les chercheurs ayant générés les Résultats qui font l'objet d'une communication ou d'une publication.

Les Parties conviennent que les travaux réalisés dans le cadre de ce Projet pourront faire l'objet de publications et de communications à caractère scientifique. Celles-ci pourront être à l'initiative des responsables scientifiques de Sciences Po (en conformité avec la charte éthique du LIEPP, en annexe 1) ou du Céreq.

Il ne pourra être fait obstacle :

- À la publication dans une ou plusieurs revues scientifiques des travaux et des résultats produits durant le projet ;
- À la communication de l'avancement intermédiaire des travaux dans des colloques ou séminaires scientifiques, dans le but de recueillir l'avis scientifique de pairs ;
- À l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant au projet de produire un rapport d'activité à l'organisme dont elle relève, cette communication ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle.

14.6: Cession des droits de propriété intellectuelle

Chaque Partie peut transférer la propriété de ses propres Résultats, y compris sa part dans les Résultats détenus conjointement.

Toutefois, au moment du transfert, la Partie transférante informe les autres Parties de ce transfert et veille à ce que les droits des autres Parties en vertu du présent Accord de consortium et de la Convention de Subvention ne soient pas affectés par ce transfert.

Les Parties reconnaissent que, dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition d'une partie importante de ses actifs, il peut être impossible, en vertu des législations nationales et européennes applicables en matière de fusions et d'acquisitions, pour une Partie de donner un préavis d'au moins 45 jours civils pour le transfert.

Les obligations ci-dessus ne s'appliquent qu'aussi longtemps que les autres Parties ont encore - ou peuvent encore demander - des droits d'accès aux Résultats.

Article 15 : Conflit d'intérêt

Le Coordinateur et les Partenaires doivent prendre toutes les mesures pour éviter toute situation où la mise en œuvre impartiale et objective du Projet est compromise pour des raisons d'intérêt économique, d'affinité politique ou nationale, de liens familiaux ou affectifs ou de tout autre intérêt partagé ("conflit d'intérêts").

Ils doivent notifier formellement et sans délai au Financier toute situation constituant ou susceptible de conduire à un conflit **d'intérêt** et prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Le Financier peut vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities

dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »
supplémentaires soient prises dans un délai déterminé.

Si le Coordinateur et les Partenaires manquent à l'une des obligations qui lui incombe en vertu du présent article, la subvention peut être réduite et l'Accord peut être résilié.

Article 16 : Procédures en cas de manquement aux obligations contractuelles

En cas d'irrégularités constatées relevant d'un Partenaire, le Coordinateur peut suspendre le paiement des aides à ce Partenaire et demande le remboursement de l'aide **indûment** versée.

- Si un des Partenaires ne respecte pas ses obligations contractuelles, le Coordinateur l'informe par écrit afin de prendre les mesures nécessaires pour corriger le ou les manquements identifiés dans un délai raisonnable. Si à l'issue de ces délais, le Partenaire n'a pas pris les mesures nécessaires, le Coordinateur peut décider d'exclure ce Partenaire, après avoir consulté préalablement les autres Partenaires.
- Si le Coordinateur ne respecte pas ses obligations contractuelles, les Partenaires peuvent se retourner contre ce dernier pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour corriger le ou les manquements identifiés dans un délai raisonnable. Si à l'issue de ce délai, le Coordinateur n'a pas pris les mesures nécessaires, les Partenaires peuvent se consulter et prendre les sanctions nécessaires.

Article 17 : Règlement des différends

Les Parties se **comporteront** de manière à résoudre à l'amiable et de bonne foi tout différend qui pourrait s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'Accord par l'intermédiaire du Comité de pilotage dans un premier temps puis par leurs directions respectives.

Au cas où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de 6 mois à compter de sa survenance, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant le Tribunal administratif de Marseille.

Article 18 : Loi applicable

L'Accord est régi par le droit français.

Article 19 : Résiliation

Cet Accord peut être résilié à l'unanimité des Parties. Chaque Partie doit rembourser le montant de sa subvention indûment perçue

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



VILLE DE
MARSEILLE

A Marseille... le 26/05/25

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Ville de Marseille

Joël CANICAVE

Adjoint au Maire de Marseille en charge des finances, des moyens généraux, du fonctionnement des services et de l'action municipale. Conseiller Métropolitain.

Joël Canicave
Joël Canicave (May 26, 2025 14:45 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



A Paris..... le 27/05/25

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in
Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Ville de Paris

Afaf El Kaoun - Gabelotaud
Afaf El Kaoun - Gabelotaud (May 27, 2025 17:40 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



Lyon..... le.06/05/25

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in
Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Ville de Lyon
Grégory DOUCET, Maire de Lyon

Grégory Doucet
Grégory Doucet (May 6, 2025 12:17 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



Grenoble 03/06/25
A..... le.....

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in
Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Grenoble Alpes Métropole
Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes Métropole,

Christophe Ferrari
Christophe Ferrari (Jun 3, 2025 15:10 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



A DIJON 15/05/25
le.....

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Dijon Métropole
François Rebsamen
Président de Dijon Métropole
Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

François Rebsamen
François Rebsamen (May 15, 2025 16:27 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

SciencesPo

A Marseille, le 23/05/25

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in
Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po)
Luis VASSY
Administrateur

Luis Vassy
Luis Vassy (May 23, 2025 10:58 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



A Marseille, le 13/05/25

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Céreq

Jean-François Giret, Directeur Général

Jean-François Giret
Jean-François Giret (May 13, 2025 11:52 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



A Marseille, le 14/05/25

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

ESTP - CMQ Green City
Joel Cuny, directeur général ESTP

Joel Cuny
Joel Cuny (May 14, 2025 19:59 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



A Marseille, le 06/05/25

**Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »**

Association de préfiguration - Régie de quartiers Noailles-Belsunce
Elena GANTZER
Directrice


Elena Gantzer (May 6, 2025 10:01 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



A Marseille, le 07/05/25

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in
Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

ALLIÉS

Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale

Vincent BELEY, Directeur d'ALLIÉS,

Vincent Beley
Vincent Beley (May 7, 2025 15:17 GMT+2)

Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green
Workforce in Cities
dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »



A Marseille, le Xavier Bise (May 6, 2025 10:18 GMT+2)

Objet : Accord de Consortium entre les Parties du Projet JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities dans le cadre du programme « HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530 »

Le Paysan Urbain Marseille Métropole

Xavier Bise
Président - Le Paysan Urbain Marseille Métropole

06/05/25

Liste des Annexes

- **ANNEXE 1 – LOGOS & EU COMMUNICATIONS GUIDELINES**
- **ANNEXE 2 – BUDGET**
- **ANNEXE 3 - Charte de déontologie commune (LIEPP)**

ANNEXE 1 : LOGO



**Funded by
the European Union**

NET ZERO CITIES

EU MISSION PLATFORM | CLIMATE NEUTRAL AND SMART CITIES



Communications



Funded by
the European Union



Communications

- Here are some indications on communicating about your success via the call, and about what you intend to do with your grant-supported activities
- The ECT Team will share with you, in due course, a more comprehensive programme 'Handbook' that includes guidance on branding, as well as other important information.
- For now, please continue to use the Toolkit, or reach out to us at ect@netzerocities.eu if you have any specific questions and/or needs not covered by this Toolkit.



How to present your city being selected to participate in the Enabling City Transformation Programme



[Name of your City] has been selected to embark upon unprecedented climate action, through the [Cities Mission](#) Enabling City Transformation Programme, an 18-month EU-funded programme managed by NetZeroCities.

Together within a cohort of 48 fellow Mission Cities, **[Name of your City]** will implement innovative actions to tackle major EU Cities Mission implementation challenges and explore enabling & replicable solutions that pave the way for comprehensive, sustainable transformation. Alongside **[add name of local partners or cities your city applied with]**, **[Name of your City]** will collaborate on a portfolio of transformative interventions including **[add examples of the activities you will be implementing as part of the ECT Programme, e.g. the title of your planned ECT Activities]**.

With the Enabling City Transformation Programme, **[Name of your City]** will move beyond testing, progressing towards full-scale, city-wide transformation to drive impactful climate actions and offer practical solutions that other cities can replicate and scale across Europe.

This programme is a unique opportunity for **[Name of you City]** to lead by example, setting the standard for innovation and collaboration while contributing to the EU Cities Mission's overarching goal of climate neutrality by 2030.



Funded by
the European Union



Social Media

Sample Tweet Language to Use:

@CityNameAccount joins the Cities Mission Enabling City Transformation Programme run by @NetZeroCitiesEU!

Part of a 48 cities cohort, we are driving large-scale, climate-neutral action with scalable, replicable solutions!

<https://netzerocities.eu/enabling-city-transformation/>

#MissionCities #EUMissions

Sample LinkedIn post:

@CityNameAccount is proud to join the Cities Mission Enabling City Transformation Programme run by @NetZeroCitiesEU!

Building on the success of the Pilot Cities Programme, the ECT Programme moves from experimentation to the creation of innovation enabling conditions that will inspire and benefit cities across Europe. As part of a cohort of 48 cities, we will drive systemic, city-wide transformations toward climate-neutrality.

Together with **[tag partners' accounts]** we aim to tackle key implementation barriers and implement a portfolio of actions focused on **[TO BE COMPLETED]**.

This is a unique opportunity for **[Name of you City]** to lead by example, setting the standard for innovation and collaboration while contributing to the EU Cities Mission's goal of climate neutrality by 2030.

More information: <https://netzerocities.eu/enabling-city-transformation/>

#MissionCities #EUMissions #HorizonEU



Funded by
the European Union



Accounts to follow

- **Twitter**

- [@NetZeroCitiesEU](#)
- [@EUScienceInnov](#)
- [@childp_child](#)
- [@RosalindeEU](#)

- **Instagram**

- [@EU Science](#)
- [@NetZeroCities](#)

- **LinkedIn**

- [@NetZeroCitiesEU](#)
- [@EU Science, Research and Innovation](#)
- [Patrick Child](#)
- [Rosalinde Van der Vlies](#)

- **Hashtags:**

- #EUmissions
- #HorizonEU
- #MissionCities



Acknowledgment of EU Funding - Requirements



- In further communications, disclosure of EU funding is required (e.g., in presentations, further social media posts, etc.).
- Please use the EU emblem and funding disclaimer in all materials. You can refer to [this EU guidance](#), with special attention to the funding disclaimer notes.



**Funded by
the European Union**



Funded by
the European Union

NET ZERO CITIES

EU MISSION PLATFORM | CLIMATE NEUTRAL AND SMART CITIES

EU MISSIONS



CLIMATE-NEUTRAL & SMART CITIES

**Delete this image
and click to add
one of your city**

ENABLING CITY TRANSFORMATION



Your City Name



Funded by
the European Union

#EUmissions #HorizonEU #MissionCities

NET ZERO CITIES

EU MISSION PLATFORM | CLIMATE NEUTRAL AND SMART CITIES

EU MISSIONS



CLIMATE-NEUTRAL & SMART CITIES

**Delete this image
and click to add
one of your city**

ENABLING CITY TRANSFORMATION



Your City Name

Title of Your Activities



Funded by
the European Union

#EUmissions #HorizonEU #MissionCities

Organisation	Work Package	Cost Description	Cost Category	Budget input cost		
				Amount Planned	Indirect costs *(auto-calculated)	Total cost
				€ 1 279 982,50	€ 220 526,38	€ 1 500 508,88
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Coordination of the project (375 day.man)	A. Personnel	€ 113 605,00	€ 28 401,25	€ 142 006,25
Métropole de Dijon	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (188 day.man)	A. Personnel	€ 25 000,00	€ 6 250,00	€ 31 250,00
Grenoble Alpes	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (95 day.man)	A. Personnel	€ 25 000,00	€ 6 250,00	€ 31 250,00
Ville de Paris	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (68 day.man)	A. Personnel	€ 24 850,00	€ 6 212,50	€ 31 062,50
Ville de Lyon	WP 1 - Coordination, communication and	Involvement in project governance (79 day.man)	A. Personnel	€ 24 949,00	€ 6 237,25	€ 31 186,25
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Communication plan (project presentation, social media campaign, dissemination tool inspired by studies results)	B. Subcontracting	€ 10 000,00	€ -	€ 10 000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Métropole de Dijon	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Ville de Paris	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Ville de Lyon	WP 1 - Coordination, communication and	Study collective trip, collaboration with other cities and bootcamp (2 travels during the project)	C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Project administration (CSF)	C3. Other goods, works, and ser	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication and	Project administration (administrative management) (32 day.man)	A. Personnel	€ 9 442,00	€ 2 360,50	€ 11 802,50
LIEPPE - Science Po	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted future cities' economy and anticipate short term	Expression of needs about the content of Local Strategic Workforce plans (125 day.man)	A. Personnel	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
Ville de Marseille	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted	Collective design of Marseille's post petrol economy (203 day.man)	A. Personnel	€ 48 674,00	€ 12 168,50	€ 60 842,50
Cereq	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted	Collective design of Marseille's post petrol economy (91 day.man)	A. Personnel	€ 29 853,00	€ 7 463,25	€ 37 316,25
Grenoble Alpes	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted	Grenoble's local boosting green workforce strategy (215 day.man)	A. Personnel	€ 56 000,00	€ 14 000,00	€ 70 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted future cities' economy and anticipate short term	Grenoble's local boosting green workforce strategy	B. Subcontracting	€ 60 000,00	€ -	€ 60 000,00
ESTP - CMQ Green City	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted future cities' economy and anticipate short term	Dijon local boosting green workforce strategy	B. Subcontracting	€ 30 000,00	€ -	€ 30 000,00
ESTP - CMQ Green City	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted future cities' economy and anticipate short term	Dijon local boosting green workforce strategy (12 day.man)	A. Personnel	€ 5 000,00	€ 1 250,00	€ 6 250,00
ALLIES	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted future cities' economy and anticipate short term	Lyon local boosting green workforce strategy (15 day.man)	A. Personnel	€ 4 000,00	€ 1 000,00	€ 5 000,00
ALLIES	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted future cities' economy and anticipate short term	Lyon local boosting green workforce strategy	B. Subcontracting	€ 57 000,00	€ -	€ 57 000,00
Ville de Marseille	WP 2 – Design of fossil fuel free and climate adapted future cities' economy and anticipate short term	Prepare energy-efficient building renovation industry in Marseille	A. Personnel	€ -	€ -	€ -
Ville de Paris	WP3 – Promote green jobs	Coordination of various actions to promote employment and training programs in the transition (17,5 day.man)	A. Personnel	€ 6 475,00	€ 1 618,75	€ 8 093,75
Ville de Paris	WP3 – Promote green jobs	Coordination of various actions to promote employment and training programs in the transition (videos + communication tools)	B. Subcontracting	€ 41 000,00	€ -	€ 41 000,00
Métropole de Dijon	WP3 – Promote green jobs	Skills development course on ecological transition and its professions (97	A. Personnel	€ 10 000,00	€ 2 500,00	€ 12 500,00
ESTP - CMQ Green City	WP3 – Promote green jobs	Skills development course on ecological transition and its professions (249	A. Personnel	€ 92 500,00	€ 23 125,00	€ 115 625,00
ESTP - CMQ Green City	WP3 – Promote green jobs	Skills development course on ecological transition and its professions	B. Subcontracting	€ 60 000,00	€ -	€ 60 000,00
Grenoble Alpes	WP3 – Promote green jobs	Grenoble-Alpes, Career Forum and promotion of transition careers	C3. Other goods, works, and	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
Grenoble Alpes	WP3 – Promote green jobs	Grenoble-Alpes, Career Forum and promotion of transition careers (20	A. Personnel	€ 5 000,00	€ 1 250,00	€ 6 250,00
ALLIES	WP3 – Promote green jobs	Lyon's 2025 World Skills heritage (132 day.man)	A. Personnel	€ 30 400,00	€ 7 600,00	€ 38 000,00
Régie de quartier Belsunce Noailles	WP 4 – Experiment new approaches of public action	Methodology for professional integration around the issues of soft mobility, short circuits and sustainable food: how to mobilize residents who are far from employment around an action to respond to families' food insecurity (377 day.man)	A. Personnel	€ 59 890,50	€ 14 972,63	€ 74 863,13
Paysan Urbain Marseille Métropole	WP 4 – Experiment new approaches of public action	Pedagogy deployed on the challenges of ecological transition with young people far from employment to facilitate their professional integration (297 day.man)	A. Personnel	€ 60 103,00	€ 15 025,75	€ 75 128,75
Ville de Paris	WP 4 – Experiment new approaches of public action	Promoting the development of training courses (Paris) (44,5 day.man)	A. Personnel	€ 16 465,00	€ 4 116,25	€ 20 581,25
ALLIES	WP 4 – Experiment new approaches of public action	Training of employment advisors on ecological transition skills & jobs (40	A. Personnel	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
Ville de Lyon	WP 5 – Prepare public employment transformation	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (Lyon) (24	A. Personnel	€ 8 149,00	€ 2 037,25	€ 10 186,25
Ville de Lyon	WP 5 – Prepare public employment transformation	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (Lyon)	B. Subcontracting	€ 109 877,00	€ -	€ 109 877,00
Ville de Marseille	WP 5 – Prepare public employment transformation	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (Marseille)	B. Subcontracting	€ 20 000,00	€ -	€ 20 000,00
Grenoble Alpes	WP 5 – Prepare public employment transformation	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans	B. Subcontracting	€ 10 000,00	€ -	€ 10 000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 5 – Prepare public employment transformation	Elaboration of an internal Strategic public Workforce plans (38 day.man)	A. Personnel	€ 10 000,00	€ 2 500,00	€ 12 500,00
LIEPP - Science Po	W6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensemaking (161,25 day.man)	Advise design of actions (161 day.man)	A. Personnel	€ 70 000,00	€ 17 500,00	€ 87 500,00
LIEPP - Science Po	W6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensemaking (161,25 day.man)	Monitor, evaluate and disseminate learnings (161,5 day.man)	A. Personnel	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
LIEPP - Science Po	W6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensemaking	2 conferences in France, 1 conference Europe, Surveys / evaluations in the 5 french cities	C1. Travel and subsistence	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€ 10 937,50
				€ -	€ -	€ -



To update these tables, please right click and select 'Refresh'

By Organisation, by cost category	Planned	Indirect costs	Total costs
(vide)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Ville de Marseille	€ 220 921,00	€ 47 029,75	€ 267 950,75
A. Personnel	€ 171 722,00	€ 42 930,25	€ 214 652,25
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
C3. Other goods, works, and services	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
B. Subcontracting	€ 30 000,00	€ 0,00	€ 30 000,00
Métropole de Dijon	€ 38 200,00	€ 9 550,00	€ 47 750,00
A. Personnel	€ 35 000,00	€ 8 750,00	€ 43 750,00
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 28 200,00	€ 7 050,00	€ 35 250,00
A. Personnel	€ 25 000,00	€ 6 250,00	€ 31 250,00
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
C3. Other goods, works, and services	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
B. Subcontracting	€ 70 000,00	€ 0,00	€ 70 000,00
Ville de Paris	€ 91 990,00	€ 12 747,50	€ 104 737,50
A. Personnel	€ 47 790,00	€ 11 947,50	€ 59 737,50
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
B. Subcontracting	€ 41 000,00	€ 0,00	€ 41 000,00
Ville de Lyon	€ 28 149,00	€ 7 037,25	€ 35 186,25
A. Personnel	€ 24 949,00	€ 6 237,25	€ 31 186,25
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
C3. Other goods, works, and services	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
B. Subcontracting	€ 109 877,00	€ 0,00	€ 109 877,00
LIEPPE - Science Po	€ 138 750,00	€ 34 687,50	€ 173 437,50
A. Personnel	€ 130 000,00	€ 32 500,00	€ 162 500,00
C1. Travel and subsistence	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€ 10 937,50
Cereq	€ 29 853,00	€ 7 463,25	€ 37 316,25
A. Personnel	€ 29 853,00	€ 7 463,25	€ 37 316,25
ESTP - CMQ Green City	€ 152 500,00	€ 23 125,00	€ 175 625,00
A. Personnel	€ 92 500,00	€ 23 125,00	€ 115 625,00
B. Subcontracting	€ 60 000,00	€ 0,00	€ 60 000,00
ALLIES	€ 107 400,00	€ 12 600,00	€ 120 000,00
A. Personnel	€ 50 400,00	€ 12 600,00	€ 63 000,00
B. Subcontracting	€ 57 000,00	€ 0,00	€ 57 000,00
Régie de quartier Belsunce Noailles	€ 59 890,50	€ 14 972,63	€ 74 863,13
A. Personnel	€ 59 890,50	€ 14 972,63	€ 74 863,13
Paysan Urbain Marseille Métropole	€ 60 103,00	€ 15 025,75	€ 75 128,75
A. Personnel	€ 60 103,00	€ 15 025,75	€ 75 128,75
Total général	€ 1 279 982,50	€ 220 526,38	€ 1 500 508,88

By Work Package, by cost category	Planned	Indirect costs	Total costs
(vide)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
WP 1 - Coordination, communication and dissemination	€ 264 846,00	€ 63 114,63	€ 327 960,63
A. Personnel	€ 222 846,00	€ 55 711,50	€ 278 557,50
C1. Travel and subsistence	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
C3. Other goods, works, and services	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
B. Subcontracting	€ 10 000,00	€ 0,00	€ 10 000,00
WP 2 - Design of fossil fuel free and climate adaptation strategies	€ 290 527,00	€ 35 881,75	€ 326 408,75
A. Personnel	€ 143 527,00	€ 35 881,75	€ 179 408,75
B. Subcontracting	€ 147 000,00	€ 0,00	€ 147 000,00
WP 3 - Promote green jobs	€ 225 375,00	€ 43 093,75	€ 268 468,75
A. Personnel	€ 144 375,00	€ 36 093,75	€ 180 468,75
C3. Other goods, works, and services	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
B. Subcontracting	€ 101 000,00	€ 0,00	€ 101 000,00
WP 4 - Experiment new approaches of public employment	€ 152 458,50	€ 38 114,63	€ 190 573,13
A. Personnel	€ 152 458,50	€ 38 114,63	€ 190 573,13
WP 5 - Prepare public employment transformation	€ 158 026,00	€ 4 537,25	€ 162 563,25
A. Personnel	€ 18 149,00	€ 4 537,25	€ 22 686,25
B. Subcontracting	€ 139 877,00	€ 0,00	€ 139 877,00
WP 6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensibilisation	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€ 10 937,50
C1. Travel and subsistence	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€ 10 937,50
WP 2 - Design of fossil fuel free and climate adaptation strategies	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
A. Personnel	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
WP 6 - Monitoring, Evaluation, Learnings and Sensibilisation	€ 100 000,00	€ 25 000,00	€ 125 000,00
A. Personnel	€ 100 000,00	€ 25 000,00	€ 125 000,00
Total général	€ 1 279 982,50	€ 220 526,38	€ 1 500 508,88

By Work Package, by Organisation	Planned	Indirect costs	Total costs
(vide)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
WP 1 - Coordination, communication and dissemination	€ 264 846,00	€ 63 114,63	€ 327 960,63
Ville de Marseille	€ 152 247,00	€ 35 561,75	€ 187 808,75
A. Personnel	€ 123 047,00	€ 30 761,75	€ 153 808,75
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
C3. Other goods, works, and services	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
B. Subcontracting	€ 10 000,00	€ 0,00	€ 10 000,00
Métropole de Dijon	€ 28 200,00	€ 7 050,00	€ 35 250,00
A. Personnel	€ 25 000,00	€ 6 250,00	€ 31 250,00
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 28 200,00	€ 7 050,00	€ 35 250,00
A. Personnel	€ 25 000,00	€ 6 250,00	€ 31 250,00
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Ville de Paris	€ 28 050,00	€ 7 012,50	€ 35 062,50
A. Personnel	€ 24 850,00	€ 6 212,50	€ 31 062,50
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
Ville de Lyon	€ 28 149,00	€ 7 037,25	€ 35 186,25
A. Personnel	€ 24 949,00	€ 6 237,25	€ 31 186,25
C1. Travel and subsistence	€ 3 200,00	€ 800,00	€ 4 000,00
WP 2 - Design of fossil fuel free and climate adaptation strategies	€ 290 527,00	€ 35 881,75	€ 326 408,75
Ville de Marseille	€ 48 674,00	€ 12 168,50	€ 60 842,50
A. Personnel	€ 48 674,00	€ 12 168,50	€ 60 842,50
Grenoble Alpes Métropole	€ 116 000,00	€ 14 000,00	€ 130 000,00
A. Personnel	€ 56 000,00	€ 14 000,00	€ 70 000,00
B. Subcontracting	€ 60 000,00	€ 0,00	€ 60 000,00
Cereq	€ 29 853,00	€ 7 463,25	€ 37 316,25
A. Personnel	€ 29 853,00	€ 7 463,25	€ 37 316,25
ESTP - CMQ Green City	€ 35 000,00	€ 1 250,00	€ 36 250,00
A. Personnel	€ 5 000,00	€ 1 250,00	€ 6 250,00
B. Subcontracting	€ 30 000,00	€ 0,00	€ 30 000,00
ALLIES	€ 61 000,00	€ 1 000,00	€ 62 000,00
A. Personnel	€ 4 000,00	€ 1 000,00	€ 5 000,00
B. Subcontracting	€ 57 000,00	€ 0,00	€ 57 000,00
WP 3 - Promote green jobs	€ 275 375,00	€ 43 593,75	€ 318 968,75
Métropole de Dijon	€ 10 000,00	€ 2 500,00	€ 12 500,00
A. Personnel	€ 10 000,00	€ 2 500,00	€ 12 500,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 35 000,00	€ 8 750,00	€ 43 750,00
A. Personnel	€ 5 000,00	€ 1 250,00	€ 6 250,00
C3. Other goods, works, and services	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
Ville de Paris	€ 47 475,00	€ 1 618,75	€ 49 093,75
A. Personnel	€ 4 475,00	€ 1 618,75	€ 6 093,75
B. Subcontracting	€ 41 000,00	€ 0,00	€ 41 000,00
ESTP - CMQ Green City	€ 152 500,00	€ 23 125,00	€ 175 625,00
A. Personnel	€ 92 500,00	€ 23 125,00	€ 115 625,00
B. Subcontracting	€ 60 000,00	€ 0,00	€ 60 000,00
ALLIES	€ 30 400,00	€ 7 600,00	€ 38 000,00
A. Personnel	€ 30 400,00	€ 7 600,00	€ 38 000,00
WP 4 - Experiment new approaches of public employment	€ 152 458,50	€ 38 114,63	€ 190 573,13
Ville de Paris	€ 16 465,00	€ 4 116,25	€ 20 581,25
A. Personnel	€ 16 465,00	€ 4 116,25	€ 20 581,25
ALLIES	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
A. Personnel	€ 16 000,00	€ 4 000,00	€ 20 000,00
Régie de quartier Belsunce N	€ 59 890,50	€ 14 972,63	€ 74 863,13
A. Personnel	€ 59 890,50	€ 14 972,63	€ 74 863,13
Paysan Urbain Marseille Mét	€ 60 103,00	€ 15 025,75	€ 75 128,75
A. Personnel	€ 60 103,00	€ 15 025,75	€ 75 128,75
WP 5 - Prepare public employment transformation	€ 158 026,00	€ 4 537,25	€ 162 563,25
Ville de Marseille	€ 20 000,00	€ 0,00	€ 20 000,00
B. Subcontracting	€ 20 000,00	€ 0,00	€ 20 000,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 20 000,00	€ 2 500,00	€ 22 500,00
A. Personnel	€ 10 000,00	€ 2 500,00	€ 12 500,00
B. Subcontracting	€ 10 000,00	€ 0,00	€ 10 000,00
Ville de Lyon	€ 118 026,00	€ 2 037,25	€ 120 063,25
A. Personnel	€ 8 149,00	€ 2 037,25	€ 10 186,25
B. Subcontracting	€ 109 877,00	€ 0,00	€ 109 877,00
WP 6 - Monitoring, Evaluation, Learning and Sensibilisation	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€ 10 937,50
LIEPPE - Science Po	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€ 10 937,50
C1. Travel and subsistence	€ 8 750,00	€ 2 187,50	€ 10 937,50
WP 2 - Design of fossil fuel free and climate adaptation strategies	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
LIEPPE - Science Po	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
A. Personnel	€ 30 000,00	€ 7 500,00	€ 37 500,00
WP 6 - Monitoring, Evaluation, Learning and Sensibilisation	€ 100 000,00	€ 25 000,00	€ 125 000,00
LIEPPE - Science Po	€ 100 000,00	€ 25 000,00	€ 125 000,00
A. Personnel	€ 100 000,00	€ 25 000,00	€ 125 000,00
Total général	€ 1 279 982,50	€ 220 526,38	€ 1 500 508,88

Charte de déontologie commune

Les conflits d'intérêts, ou soupçons de conflits d'intérêts, pesant sur les institutions d'évaluation et les évaluateurs (universitaires mais aussi issus des secteurs publics et privés) sont susceptibles de mettre à mal la réputation de ces instituts et de discréditer plus largement le travail d'évaluation des politiques publiques.

Face à ce constat, et pour prévenir l'apparition de tels conflits d'intérêts, le département DialogEco de l'Ecole d'économie d'Aix-Marseille (AMSE), l'Institut des politiques publiques (IPP) de l'Ecole d'économie de Paris (PSE) et du Centre de recherche en économie et statistique (CREST), le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de SciencesPo Paris et la Fédération de recherche CNRS « Théorie et évaluation des politiques publiques » (TEPP) s'engagent à mettre en œuvre les principes suivants :

Publicité des travaux et des résultats

1.1- Les travaux d'évaluation des politiques publiques et leurs résultats doivent être rendus publics et diffusés.

1.2- Aucun des instituts signataires ne peut engager un projet d'évaluation sans accord préalable sur la libre publication des résultats définitifs.

1.3- Les commanditaires ne peuvent empêcher la publication des travaux et résultats définitifs ou exiger la censure de certains résultats, certaines conclusions ou tout ou partie de l'évaluation.

1.4- Néanmoins, et dans des circonstances acceptées par les parties (commanditaires et évaluateurs), les résultats peuvent être distribués exclusivement au(x) commanditaire(s) pour une période initiale ne pouvant dépasser trois mois. La date de diffusion au public ne peut pas dépasser 6 mois après la fin du contrat.

Prévention des conflits d'intérêts et des risques de conflits d'intérêts

2.1- Une situation comportant un conflit d'intérêt est définie comme une situation dans laquelle le jugement professionnel est susceptible d'être influencé de manière excessive par un intérêt personnel de quelque nature que ce soit.

2.2.- Dans le cas des instituts d'évaluation, la « valeur essentielle » est la garantie d'une évaluation sincère et rigoureuse. Les conflits d'intérêts ou risque de conflits d'intérêts apparaissent dès lors qu'une personne voit ses intérêts propres entrer en conflit avec ceux dont il a la charge.

2.3- Afin de prévenir l'apparition de conflits d'intérêts, ou risques de conflits d'intérêts, chaque auteur doit signer une déclaration de non-conflit d'intérêt ou, le cas échéant, produire une déclaration de conflits d'intérêts.

2.4- Doivent être signalés en particulier tous les liens financiers et les liens institutionnels, professionnels et personnels, avérés, entretenus avec au moins une partie intéressée à l'objet évalué (définie comme commanditaires, entreprises, partis politiques, syndicats, groupes d'influence, associations ou groupes interprofessionnels) ou tout arrangement avec ces mêmes parties, qui pourraient jeter le discrédit sur les auteurs de l'évaluation ainsi que sur l'institut d'évaluation s'ils venaient à être révélés après publication du travail d'évaluation en question.

2.5- Les situations de conflits d'intérêts mentionnées par les auteurs sont rendues publiques par les instituts signataires dans le cadre des évaluations produites, sous forme d'un avertissement au lecteur (publié en début de compte rendu d'évaluation) et, le cas échéant, d'une liste des situations de conflits d'intérêts potentiels (publiée en annexe des travaux et résultats).

Garantir l'intégrité et la sincérité des méthodes employées

3.1- Les travaux publiés doivent se prévaloir des qualités de rigueur et d'honnêteté propres aux standards universitaires. Les méthodes employées et les hypothèses faites doivent être transparentes.

3.2- Les membres des instituts signataires de la présente charte s'engagent à agir de façon à maintenir la réputation d'indépendance et de caractère non-partisan de leurs instituts, notamment en conservant dans la rédaction du travail et dans sa valorisation le ton de neutralité et la distance critique propres à tout travail scientifique. Ils s'engagent à souligner quand il se doit les limites et les incertitudes scientifiques liées aux hypothèses ou à la qualité des données.

CA NZC VF

Final Audit Report

2025-06-03

Created:	2025-05-28
By:	Idris Goudjil (igoudjil@marseille.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAoP6b57RRLv_JHNhAdppcMISFumGMOy4J

"CA NZC VF" History

-  Document created by Idris Goudjil (igoudjil@marseille.fr)
2025-05-28 - 9:36:08 AM GMT
-  Document emailed to Christophe Ferrari (cabpresidence@grenoblealpesmetropole.fr) for signature
2025-05-28 - 9:36:30 AM GMT
-  Email viewed by Christophe Ferrari (cabpresidence@grenoblealpesmetropole.fr)
2025-06-03 - 1:07:51 PM GMT
-  Document e-signed by Christophe Ferrari (cabpresidence@grenoblealpesmetropole.fr)
Signature Date: 2025-06-03 - 1:10:02 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-06-03 - 1:10:02 PM GMT



Adobe Acrobat Sign